



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 9 JUIN 2021 À 10 HEURES

Formulaire de vote par correspondance ou par procuration

Je soussigné(e)

Nom et Prénom :

Domicile :

Titulaire de la Carte d'Identité Nationale n° :

Ou

Nous soussignés

Dénomination sociale :

Siège social :

Immatriculée au Registre du Commerce de : sous le numéro :

Propriétaire(s) de ⁽¹⁾ :

actions de Crédit du Maroc, Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance, au capital de 1.088.121.400 dirhams, dont le siège social est à Casablanca, 48-58, boulevard Mohammed V, immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 28.717, agréée en qualité d'établissement de crédit par arrêté du Ministre des Finances et des Investissements n° 2348-94 du 23 août 1994 (la « Banque »), ainsi que l'atteste⁽²⁾ :

a) le registre des actions nominatives de la Banque conformément aux dispositions de l'article 130 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée (la « Loi n°17-95 ») ;

ou

b) le certificat attestant du dépôt délivré par l'établissement dépositaire de mes - nos actions au porteur.

Après avoir pris connaissance du texte des résolutions proposées au vote de l'Assemblée du 9 juin 2021 à 10 heures,

Choisissez I ou II :

I – Vote par correspondance

déclare - déclarons, conformément aux dispositions de l'article 131 bis de la Loi n° 17-95, émettre les votes suivants relativement aux résolutions figurant sur l'avis de réunion⁽³⁾ :

| Résolutions | Pour | Contre | Abstention |
|-------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Première | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Deuxième | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Troisième | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Quatrième | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Cinquième | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Sixième | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Septième | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Huitième | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Neuvième | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Dixième | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Onzième | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Douzième | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Treizième | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

II – Vote par procuration – Pouvoir à une personne dénommée

déclare - déclarons donner, par le présent acte, à : Mme / M. (Nom, Prénom).....

Numéro de CIN :

pour me - nous représenter à l'Assemblée générale ordinaire annuelle de la Banque convoquée pour le **9 juin 2021, à 10 heures, par visioconférence.**

Ne pas utiliser à la fois les parties I (Vote par correspondance) et II (Vote par procuration).

Au cas où les parties I et II seraient utilisées simultanément, la Banque considérerait votre réponse comme étant une procuration, sous réserve des votes exprimés dans le formulaire par correspondance.

(1) Indiquer le nombre d'actions en toutes lettres.

(2) Cocher selon le cas soit l'une ou l'autre des deux cases, soit les deux cases dans l'hypothèse où vous détenez des actions nominatives et des actions au porteur.

(3) Choisir la case appropriée en la cochant.

(4) Pour les personnes morales, indiquez les noms, prénoms et qualité du signataire. Si le signataire n'est pas lui-même actionnaire (ex. : administrateur légal, tuteur, etc.), il doit mentionner ses noms, prénoms et la qualité en laquelle il signe.

Fait à, le

Signature⁽⁴⁾



FORMALITÉS À ACCOMPLIR PRÉALABLEMENT

Quel que soit le mode de participation que vous choisirez, vous devez justifier de votre qualité d'actionnaire de la manière suivante :

- **Pour vos actions nominatives** : être inscrit au registre de la Banque **cinq (5) jours au plus tard** avant la date de réunion de l'Assemblée.
- **Pour vos actions au porteur** : produire un certificat attestant du dépôt de vos actions auprès d'un établissement dépositaire agréé, **cinq (5) jours au plus tard** avant la date de réunion de l'Assemblée.

NOTE IMPORTANTE

- Aux termes de l'alinéa 4 de l'article 131 bis de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, que : « *Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société avant la réunion de l'assemblée. La date après laquelle il ne sera plus tenu compte des formulaires de vote reçus par la société ne peut être antérieure de plus de deux jours à la date de la réunion de l'assemblée* ».
- Le présent formulaire doit parvenir à la Banque **deux (2) jours francs au moins** avant la réunion de l'assemblée à l'adresse email suivante : assembleegenerale@ca-cdm.ma, pour centralisation et traitement, accompagné de l'attestation de blocage des actions et de la pièce d'identité.
- Le formulaire de vote par correspondance, ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention, n'est pas pris en considération pour le calcul de la majorité des voix.
- L'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'assemblée ou de s'y faire représenter.
- L'actionnaire ayant donné procuration n'aura plus la possibilité de participer directement à l'assemblée.
- Le signataire est informé, conformément à la réglementation en vigueur, que s'il est fait retour à la Banque de la présente procuration sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée émettra en son nom un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil de Surveillance et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions. Pour émettre tout autre vote, il devra choisir un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par lui, lequel mandataire n'aura pas la faculté de substituer.
- Pour être pris en compte, le présent formulaire doit comporter toutes les mentions requises et être accompagné de l'attestation de blocage des actions et de la pièce d'identité.
- Les votes exprimés dans ce présent formulaire valent également pour les assemblées successives qui seraient convoquées à statuer sur le même ordre du jour.
- Les documents requis par la loi sont mis à la disposition des actionnaires sur le site internet de la Banque (www.creditumaroc.ma), et ce, conformément à l'article 141 de la Loi n°17-95.
- Pièces à annexer au présent formulaire : tout document prouvant les pouvoirs du représentant de la personne morale.